

## Aide à l'immobilier d'entreprises - Transformation du site industriel de l'ex-UAC à Velotte

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Suite aux difficultés financières et industrielles de la filière lait en Franche-Comté, la Fromagerie du Montagnon, propriétaire du site de l'UAC à Velotte a été absorbée en 1996 par le groupe vosgien l'ERMITAGE.

Cette restructuration a conduit à la cessation de toute activité sur le site bisontin début 1998.

Afin d'éviter que ce secteur ne devienne rapidement une friche industrielle, la Ville a engagé depuis plusieurs mois des négociations avec le groupe BISCUITERIE LOC MARIA situé en Bretagne et propriétaire de la biscuiterie bisontine BUHLER pour réinstaller cette activité sur le site.

En effet, la biscuiterie BUHLER installée dans des locaux vétustes, rue du Chasnot ne pouvait poursuivre son activité sur le site. Plusieurs hypothèses ont été étudiées par le Groupe LOC MARIA dont certaines consistaient à délocaliser l'entreprise en dehors de la Franche-Comté.

Après avoir conduit, en partenariat avec l'industriel, une étude de faisabilité et examiné plusieurs types de montages opérationnels possibles (Batifranc, SEMLID), il a été convenu que l'ensemble n'était pas réutilisable en l'état et qu'une partie du site ne correspondait pas aux besoins de la biscuiterie BUHLER.

Le montage suivant a été arrêté :

1) Acquisition par le Groupe LOC MARIA de la plus grande partie de l'ensemble immobilier et engagement d'un programme de travaux correspondant à un investissement de l'ordre de 10 MF.

Ainsi sera transférée sur le site l'activité existante de la biscuiterie BUHLER et une nouvelle ligne de fabrication sera mise en place.

Actuellement, la biscuiterie BUHLER emploie 27 personnes. L'effectif sera augmenté de 15 à 20 emplois dans les 3 ans. L'installation devrait avoir lieu en septembre 1998.

2) Acquisition par la Ville de la partie restante du site à un prix de 700 000 F (accord de l'Administration des Domaines) et démolition partielle des bâtiments acquis et réaménagement pour un coût estimé à 500 000 F TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de rénovation du site de l'UAC,
- d'autoriser l'acquisition au prix de 700 000 F d'une partie des bâtiments et de permettre à M. le Maire de signer l'acte d'acquisition, la dépense étant prélevée sur des crédits à inscrire au BP 1998,
- d'engager les travaux de démolition estimés à 500 000 F TTC, réglés sur des crédits à inscrire au BP 1998,
- de solliciter des subventions auprès du District, du Département et de la Région dans le cadre de l'aide à l'installation d'entreprises et la reconversion d'un site industriel qui seront encaissées au budget supplémentaire de l'exercice courant.

«**M. JEANNEROT** : Je ne vais pas paraphraser le rapport qui, je pense est sous vos yeux, que vous avez lu et qui est parfaitement clair. Je ne veux pas davantage dans ce contexte de fort chômage pour beaucoup de nos concitoyens me livrer à un exercice un peu triomphaliste. Simplement je veux dire ma satisfaction pour cette opération car nous avons fait d'une pierre trois coups en quelque sorte.

D'une part et c'est le premier point, nous avons maintenu à Besançon l'Entreprise BUHLER que vous connaissez, qui est une biscuiterie installée aujourd'hui rue du Chasnot et qui compte 27 salariés. Or il y a quelques mois, nous craignons que cette entreprise ne rejoigne l'implantation géographique de son groupe, c'est-à-dire la Bretagne.

Deuxième élément -je vous demande un petit peu d'attention, je sais que cela ne concerne que 50 emplois au total, ce qui est une paille, mais je pense que ça peut mériter quelques instants d'attention- nous permettons à cette entreprise de se développer puisque cette entreprise qui comporte 27 emplois, non seulement nous la maintenons sur Besançon mais nous allons pouvoir attirer sur le site au terme des négociations que nous avons engagées, une unité de Bretagne, ce qui portera l'effectif très rapidement à près de 50 emplois.

Et enfin, troisième avantage dans cette opération, c'est qu'elle nous permet de réutiliser le site UAC sur le quartier de Velotte, un site qui devient du coup aussi, compte tenu de l'opération que nous engageons, totalement compatible avec la zone d'habitat sensible que vous connaissez sur ce quartier, car cette biscuiterie notamment n'entraînera pas de nuisances liées aux transports. Je pense donc que nous avons réalisé là une opération tout à fait satisfaisante.

J'en profite pour dire -j'ai lu sous la plume de l'un d'entre nous il y a quelque temps- que nous avons perdu 2 000 emplois industriels au cours des dernières années. Ce chiffre est exact et il a été dit également que ces pertes d'emplois avaient été partiellement compensées. Je crois qu'il faut dire les choses plus justement : non seulement les emplois industriels perdus ont été compensés mais ils l'ont été largement puisque je le rappelle, c'est près de 5 000 emplois tertiaires qui, dans la même période, ont été créés. Ceci ne veut pas dire que le processus de désindustrialisation que nous connaissons à Besançon nous désintéresse, bien au contraire. Je ne rappellerai pas les dispositions que nous avons été amenés à prendre mais la dernière initiative qui a été la nôtre, la demande d'installation à Besançon d'un commissariat régional à l'industrialisation. Lorsqu'il y a 18 mois, au nom de la Ville j'ai avancé cette idée, elle avait été accueillie par un silence poli. Aujourd'hui cette idée a fait son chemin et j'observe avec satisfaction qu'elle est portée par les trois ministres franc-comtois, en particulier le plus responsable d'entre eux par rapport à ce dossier, la Ministre chargée de l'aménagement du territoire. Ce dossier aujourd'hui, j'en ai le sentiment en tout cas, est relativement bien avancé et nous devrions je l'espère dès le mois de septembre prochain, voir émerger ce commissariat à Besançon. Je crois que ceci montre, à la fois au travers de l'exemple que nous venons de donner, c'est-à-dire la vigilance sur les dossiers très concrets et au travers de l'anticipation que nous avons engagée, que notre préoccupation par rapport à la réindustrialisation de Besançon est très forte. Voilà ce que je voulais simplement souligner.

**M. LE MAIRE** : Une partie des bâtiments de l'UAC sera reprise par la Ville puisque LOC MARIA et BUHLER n'en ont pas besoin pour l'instant.

**M. JEANNEROT** : L'apport de la collectivité sera de 1,2 MF dont une partie nous l'espérons sera prise en charge par le Département, le District ou la Région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 24 février 1998.*